

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ATCS 003-9793/21/BM**

#### **■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon Vivatechnology du 16 au 19 juin 2021 - Approbation d'une convention de partenariat avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur MET 21/18278/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion. Parmi ces actions, la présence dans des salons dédiés professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire, de montrer les réalisations et les projets en cours et ainsi témoigner de son attractivité auprès des décideurs économiques.

Avec plus de 41 000 salariés pour environ 13 000 entreprises, le numérique constitue un élément clé du développement économique de notre territoire. Organisé autour de totems emblématiques tels que The Camp ou encore la Cité de l'Innovation Aix Marseille, animé par un écosystème dynamique autour notamment de la French Tech Aix Marseille, cette filiale représente un gisement de création d'emplois, de richesse et de notoriété exceptionnel pour la Métropole.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité être présente au salon Viva Technology à Paris du 16 au 19 juin 2021.

VIVA TECHNOLOGY, événement co-organisé par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021

mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Vivatech 2021 se déroulera en « physique » mais avec une surface réduite, limitée à 5000 visiteurs et avec des stands réduits de moitié pour tenir compte des contraintes sanitaires liées à la Covid 19. En parallèle, le salon sera également digital et accessible 24/24 jusqu'en décembre 2021.

Les organisateurs de VIVA TECHNOLOGY ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes : ils peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...)
- Les startups : elles viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » : ils valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

Destiné principalement aux professionnels (startups, investisseurs et dirigeants d'entreprises), VIVA TECHNOLOGY 2021 ouvre aussi ses portes aux étudiants, enseignants et a convié le grand public le temps d'une journée, le 19 juin.

L'accès à VIVA TECHNOLOGY est payant ; le montant de l'entrée varie selon le statut du visiteur (startup, entreprise, étudiant) et la date de commande du badge (plus la date est proche du salon, plus le cout est important).

Cette année, la présence de la Métropole se fera dans le cadre d'un stand commun avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, qui a réservé un espace de plus de 150 m2 destiné à promouvoir les startups régionales.

37 start-ups, sélectionnées par un comité technique à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence Régionale de l'Innovation et de l'Internationalisation des Entreprises – risingSUD, seront ainsi mises en valeur sur le stand.

Parmi ces 37 start-ups, 6 seront issues du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les autres intercommunalités de la région (Métropole de Nice Côte d'Azur, Métropole de Toulon Provence Méditerranée et Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis), également partenaires de la Région pour ce salon, disposeront aussi de 6 places chacune sur le stand pour l'accueil de start-ups issues de leur territoire. Les places restantes sur le stand seront attribuées à des start-ups régionales choisies par la Région.

La Région sera le mandataire des partenaires pour cette participation commune au Salon Viva Technology 2021. Elle sera notamment chargée de la conception, de la réalisation et de l'aménagement du stand lors de cette participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence versera ainsi à la Région le montant de sa participation financière à l'organisation de cet évènement qui s'élève, comme pour les autres intercommunalités partenaires de la Région, à la somme de 20 000 euros.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence, jointe en annexe, relative à leur participation commune au Salon Viva Technology 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 15 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021**

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°NH 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2021 du Salon Vivatechnology ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer à la Région Sud qui pilote la présence du territoire dans cet événement international.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon Vivatechnology qui se déroulera à Paris du 16 au 19 juin 2021.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à leur participation commune au Salon Viva Technology 2021.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : sous-politique B330 – chapitre 65 - nature 65732 - fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON

Signé le 15 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 avril 2021